

Le

saviez-vous?

?

[www.diocese-annecy.fr](http://www.diocese-annecy.fr)

Votre générosité  
est la principale  
ressource de l'Église  
catholique !

Diocèse d'Annecy



Haute-Savoie et Val d'Aoste

# Edito

## Donner à l'Église, un véritable acte de foi !

**Vous êtes attachés aux valeurs chrétiennes**, au message de paix et d'amour transmis par l'Évangile. **Vous souhaitez que l'Église puisse poursuivre sa mission**, servante de tous les hommes et, en particulier, de ceux qui souffrent.

**Vous êtes reconnaissants de la présence de l'Église à chaque étape de la vie.** Une présence qui est rendue possible par l'engagement des prêtres et des salariés laïcs, mais aussi des nombreux bénévoles qui les soutiennent, ainsi que par l'existence de lieux de culte et de rassemblement.

**Vous aussi, vous faites vivre ce message d'espérance** par votre engagement dans votre paroisse ou dans une communauté chrétienne, par votre attitude vis-à-vis des autres, par votre prière... **Votre don est également un moyen concret de manifester votre appartenance et votre attachement à l'Église catholique.**

Découvrez, dans ce document, les cinq façons complémentaires de donner à l'Église. Chaque appel à votre générosité correspond à un besoin particulier du fonctionnement de l'Église.

**Soyez remerciés de votre  
générosité et de votre fidélité.**

# Denier

## Le Denier de l'Église, la contribution annuelle des catholiques à la vie de leur Église

Le Denier est la principale ressource du diocèse. Cette collecte sert à faire face à ses besoins : rémunération des prêtres et des laïcs salariés, organisation des activités pastorales, entretien des locaux. Votre don permet à l'Église d'accomplir sa mission : annoncer la parole de Dieu, célébrer les grands moments de la vie et servir toute personne.

### • Comment et combien donner ?

Vous pouvez donner par chèque, opter pour le prélèvement automatique ou faire un don en ligne sur [www.diocese-annecy.fr](http://www.diocese-annecy.fr)

L'Église conseille de donner l'équivalent d'une ou deux journées de travail mais

le montant de votre participation relève d'un choix personnel. **Tout don, même modeste, est précieux.**

*« A chaque étape de ma vie, j'ai toujours trouvé un prêtre disponible pour m'accompagner. Reconnaissante, j'estime qu'il est de mon devoir de catholique de soutenir l'Église. » Bernadette*

### Le saviez-vous ?

Seul un catholique sur dix donne au Denier, une collecte aujourd'hui insuffisante pour couvrir le budget des personnes dans notre diocèse.

## La quête, le don pour aider votre paroisse chaque semaine

La quête est une ressource vitale pour votre paroisse : elle sert à couvrir les frais de fonctionnement comme le chauffage, l'électricité, le fleurissement de l'église ou les différentes activités pastorales.

Certains dimanches, la quête est affectée à un usage spécifique (comme les vocations ou les missions), on parle alors de « quête impérée ».

### • Comment et combien donner ?

L'Eglise invite ses fidèles à donner au moins 2 €. Il est important également de sensibiliser les enfants à ce geste, en leur donnant une pièce de 20 centimes, par exemple, à mettre dans le panier.

*« Je m'arrange pour avoir 2 € quand je me rends à la messe : ce n'est pas de trop pour aider ma paroisse à faire face à ses charges. »* **Christine**

### Le saviez-vous ?

La quête a un véritable sens liturgique dans le déroulement de la messe. Au moment où le prêtre présente à Dieu le Pain et le Vin - l'Offertoire - les fidèles, par l'acte de don à la quête, offrent une partie du fruit de leur travail.



# Le casuel, le don des grands moments de la vie des catholiques

On appelle « casuel » la participation donnée lors d'un mariage ou de funérailles. Lors d'un baptême, il est également demandé une offrande libre. Ces contributions permettent à votre paroisse de couvrir les frais occasionnés par l'ouverture de l'église lors de ces célébrations (frais de chauffage ou d'électricité par exemple).

## • Comment et combien donner ?

Le montant de votre participation est laissé à votre appréciation. Néanmoins, l'Église propose des repères qui tiennent compte de la réalité des coûts. Adressez-vous au curé ou à l'équipe pastorale de votre paroisse pour avoir des précisions.

Que ceux qui le peuvent et qui le souhaitent donnent plus pour permettre à l'Église d'accueillir ceux qui n'ont pas cette possibilité.

*« Pour notre mariage, nous avons choisi de donner à la paroisse 5 % de la somme que nous avons dépensée pour préparer et organiser la fête. » Claire et Julien*

## Le saviez-vous ?

Le terme casuel vient de cas, pour désigner cette offrande que l'on fait cas par cas, pour des cérémonies bien identifiées.



# Les offrandes de messe, une intention de prière et un geste de partage

Chaque messe est célébrée pour l'Église et pour le monde entier.

A la demande des fidèles, le prêtre peut ajouter une intention particulière : confier à la prière de la communauté un défunt, un malade, un jeune couple, un nouveau baptisé ou rendre grâce à la Vierge Marie...

Cette intention de messe est traditionnellement accompagnée d'une offrande : il s'agit d'un acte de partage de la part des fidèles.

## • Comment et combien donner ?

Vous pouvez adresser vos intentions de prière et vos offrandes à l'accueil de votre paroisse ou auprès de votre curé. Le montant recommandé est de 17 € par messe.

*« Chaque année, à l'occasion de notre anniversaire de mariage, nous offrons une messe pour toute notre famille. » Agnès et Henri*

## Le saviez-vous ?

Les offrandes participent à la vie matérielle des prêtres de l'ensemble du diocèse.

## Le legs, un soutien pour l'Église de demain

L'Église est habilitée à recevoir des legs, des donations et des contrats d'assurance vie par la voie de ses Associations Diocésaines qui sont totalement exonérées des droits de mutation.

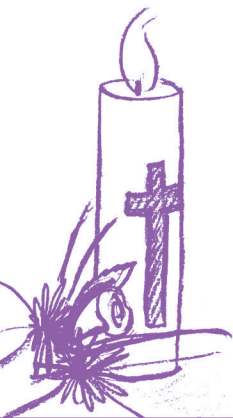
Léguer à l'Église catholique, c'est lui donner les moyens matériels de poursuivre sa mission d'évangélisation, d'éducation et de prière, d'assurer l'entretien, la réparation et la construction de lieux de rassemblement... Transmettre tout ou partie de ses biens à l'Église est un acte important qui nécessite réflexion et accompagnement.

L'économe diocésain d'Annecy est à votre disposition pour discuter avec vous du sens de cet engagement (tél. : 04 50 52 37 28).

*« Nous souhaitons donner ce que nous avons construit tout au long de notre vie à notre famille. Mais en tant que chrétiens, nous voulons veiller à ne pas oublier l'Église. Après la partie de nos biens réservée à nos enfants, nous avons donc légué le reste à notre diocèse. » Catherine et Paul*

### Le saviez-vous ?

Chaque année, ce sont les legs qui permettent au diocèse d'équilibrer son budget.



## L'Eglise ne reçoit aucune subvention de l'Etat ni du Vatican

Depuis la loi de 1905 dite de « séparation des Eglises et de l'Etat », la rémunération du clergé n'est plus prise en charge par l'Etat : ce sont les fidèles qui doivent l'assumer intégralement. Par ailleurs, les églises construites avant 1905 appartiennent aux communes ou à l'Etat, mais la paroisse finance le fonctionnement des lieux (chauffage, éclairage, chaises...). Les bâtiments datant d'après 1905 sont eux totalement à la charge des paroisses et des diocèses. Nouvelles églises, centres diocésains ou logements des prêtres sont financés grâce aux dons et legs des fidèles.

## Le saviez-vous ?

L'Eglise ne reçoit également aucune subvention du Vatican. La générosité des catholiques constitue bien la principale ressource de l'Eglise.

## Votre don au Denier est déductible de votre impôt sur le revenu

Si vous êtes imposable, vous pouvez déduire de votre impôt 66 % de votre don au Denier, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Par exemple, si vous donnez 100 €, il ne vous en coûtera réellement que 34 €.

### Coordonnées du diocèse :

Association diocésaine d'Annecy  
5 bis avenue de la Visitation - BP 41  
74001 Annecy Cedex - Tél. : 04 50 52 37 00  
E-mail : [denier@diocese-annecy.fr](mailto:denier@diocese-annecy.fr)